



## Des nouvelles de Notre Affaire à Tous

### AGIR ENSEMBLE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE



**En 2021, pour toutes les personnes impactées par le dérèglement climatique, nous continuons de nous mobiliser sur tous les fronts. Car l'urgence à agir est là.**

**Vous souhaitez vous investir pour faire vivre la justice climatique et environnementale ? Pour faire advenir une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement et la préservation du vivant ? **Devenez adhérent-e à Notre Affaire à Tous !****

## Ce que permet l'adhésion à Notre Affaire à Tous

Votre adhésion contribue au combat pour la justice climatique et la protection du vivant. Grâce à elle, vous devenez acteur-riche du changement pour la protection des droits humains et ceux de la nature.

L'adhésion vous permet de vous engager dans la vie de l'association et de devenir bénévole en rejoignant [nos groupes de travail](#). En devenant adhérent-e, vous serez représenté-e à l'Assemblée Générale et pourrez y voter. Vous aurez également l'opportunité de vous joindre à nos actions en justice si vous le souhaitez, nos statuts nous permettant de défendre nos adhérent-es en justice.

**L'adhésion à *Notre Affaire à Tous* est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Toute adhésion effectuée en 2020 n'est donc plus valable.**

Merci de votre soutien !

**J'adhère à Notre Affaire à Tous**

## Les actualités de Notre Affaire à Tous



**Affaire du Siècle : de nouveaux éléments déposés aux juges le 6**



**Victoire pour le dialogue démocratique et pour les activistes du climat !**

## avril

Le 3 février dernier, [la justice a reconnu](#) l'illégalité de l'inaction climatique de la France et le préjudice écologique causé par ses émissions excessives de gaz à effet de serre. Suite à cette décision, le tribunal administratif de Paris peut désormais condamner l'Etat à agir en conséquence. Si le pouvoir judiciaire n'a pas pour rôle de définir la politique climatique de la France, il peut **contraindre l'Etat à enfin respecter ses propres engagements** !

Le 6 avril, l'Affaire du Siècle a déposé de nouveaux éléments scientifiques et juridiques, pour permettre aux juges de "déterminer avec précision les mesures qui doivent être ordonnées à l'État" pour que la France respecte enfin ses engagements pour le climat et compense son inaction passée. Dans les [100 pages déposées au tribunal](#), il est donc démontré en détail que les mesures prises jusqu'ici ne permettent pas à la France de respecter ses objectifs. Nous sommes également revenus sur les domaines dans lesquels l'Etat n'applique pas la loi !

### Les prochaines étapes :

L'État peut à nouveau déposer des mémoires pour faire valoir ses arguments, auxquels nous répondrons si cela nous semble nécessaire. Les juges examineront en détail les faits et arguments exposés, puis fixeront une nouvelle date d'audience.

Le Tribunal administratif de Paris pourrait décider d'attendre la décision que rendra le Conseil d'Etat sur le recours de Grande-Synthe, que nous soutenons également, avant de rendre son jugement dans l'Affaire du Siècle. Ce dernier pourrait donc intervenir entre l'été et la fin de l'année.

### En savoir plus



### Appel du 17 avril : Agir contre la réintoxication du monde

Après les vagues d'actions des 17 juin et 17 novembre 2020, une centaine de collectifs en lutte ont lancé un nouvel [appel commun](#) pour agir le 17 avril contre des lieux de production, chantiers, projets et infrastructures toxiques. **Notre Affaire à Tous s'unit à cet appel !**

**Il est temps d'agir contre ces projets à contre-courant de l'urgence écologique.** Un de ces projets menace actuellement les [Jardins ouvriers d'Aubervilliers](#). Malgré les promesses électorales de ne jamais toucher à ces jardins, la construction d'un complexe aquatique pour les JO 2024 et les futurs travaux du Grand Paris Express vont provoquer leur fermeture et l'expulsion des jardiniers, dont une vingtaine devra déjà avoir quitté les lieux fin avril. Pourtant, **la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur en ville est plus urgente que jamais.**

**Alors, le 17 avril, luttons contre ceux qui, malgré l'urgence, continuent d'empoisonner impunément la planète.**

Ce mardi 13 avril, avec des jeunes activistes du climat, nous étions convoqués au tribunal administratif de Paris suite au dépôt d'un référé-liberté concernant une interdiction de manifester. **A son issue, le juge a suspendu l'interdiction prise abusivement par le Préfet de Paris.**

Les 7 et 12 avril 2021, les rassemblements de militant.e.s pour une "vraie loi climat" devant l'Assemblée Nationale, initiés par un groupe de jeunes activistes parmi lesquels Camille Étienne, ont été interdits par la préfecture de police de Paris. Le 7 avril, les militant.e.s et Notre Affaire à Tous ont déposé [un premier recours](#) devant le juge des référés du Tribunal Administratif de Paris pour que l'arrêté soit jugé illégal. Celui-ci a été rejeté sans que le motif du refus ne soit explicité. Suite à la seconde interdiction de rassemblement, un nouveau référé a été déposé le lundi 12 avril.

Depuis les débuts des débats sur la loi climat dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale le 29 mars dernier, la mobilisation d'une vingtaine de jeunes militant.e.s chaque jour place Herriot pour rencontrer les député.e.s a permis de faire vivre la démocratie et de revendiquer la nécessité d'un projet de loi climat et résilience plus ambitieux.

Par sa décision de suspendre l'arrêté pris par le Préfet, **le juge tranche bien en faveur des libertés fondamentales et du droit de manifester** à l'occasion du moment particulier qu'est l'adoption de la loi climat et qui pourrait être un tournant dans la politique climatique de la France. Jusqu'à la fin des débats à l'Assemblée nationale, les militant.e.s **pourront interpeller les député.e.s, afin que le débat démocratique se poursuive.**

### Lire notre communiqué

[Lire l'appel](#)

## Agissez avec nous !

Pour que nous construisions ensemble une planète protectrice du vivant et des droits humains, votre [engagement à nos côtés](#) et [vos dons](#) sont essentiels.

**Nous avons besoin de votre soutien !**

[Je fais un don](#)

[J'adhère à Notre Affaire à Tous](#)

Notre Affaire à Tous  
31 rue Bichat  
75010 Paris  
[contact@notreaffaireatous.org](mailto:contact@notreaffaireatous.org)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Notre Affaire à Tous.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2021 Notre Affaire à Tous